

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 27 JANVIER 2025 ●

| | |
|------------------------------------|------------|
| Membres en exercice | 23 |
| Membres présents | 20 |
| Membres ayant donné pouvoir | 2 |
| Membres ayant délibéré | 22 |
| Date de la convocation | 21/01/2025 |
| Date d'affichage de la convocation | 21/01/2025 |

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, , Me Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, , M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : M. Jean-François JOBIT en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de Mme Nicole GAYOUX

ABSENTS : M. Jean-Michel JEANNET

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LIAISON 90Kv CONFOLENS LONGCHAMP CHEZ MESNIER COMMUNE DE RUFFEC – DEPOSEE PAR RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE)

Le Conseil Municipal,

Vu le dossier d'enregistrement déposé, auprès de la Préfecture de la Charente, par le Réseau de Transport d'Electricité dont le siège social est 6 rue Képler 44 240 LA CHAPELLE SUR ERDRE pour l'Approbation du Projet d'Ouvrage (APO) pour les travaux de modification de la ligne aérienne 90 000 Volts Confolens- Longchamp- Chez Mesnier entre les supports n°130 et n°131 avec l'ajout d'un pylône aérosouterrain, à Ruffec, en vue de renouveler le poste électrique de Longchamp devenu obsolète, sur le territoire de la commune de Ruffec ;

Considérant la demande d'approbation de projet d'ouvrage relatif aux articles R323-26 et R323-27 du code de l'énergie appelant le Conseil Municipal de la Commune de Ruffec à donner son avis sur la demande de modification ;

Madame BEAUVAL, rapporteur pour Monsieur Le Maire expose :

Le Réseau de Transport d'Electricité a déposé une demande d'Approbation du Projet d'Ouvrage (APO) pour les travaux de modification de la ligne aérienne 90 000 Volts Confolens- Longchamp- Chez Mesnier entre les supports n°130 et n°131 avec l'ajout d'un pylône aérosouterrain (appelé 131N). Ce projet s'inscrit dans une démarche de renouvellement du poste électrique de Longchamp devenu obsolète.

CONTEXTE GENERAL :

Le projet consiste en la modification de la ligne aérienne de 90 000 Volts Confolens- Longchamp- Chez Mesnier entre les supports n°130 et n°131 avec l'ajout d'un pylône aérosouterrain (appelé 131N).

L'APO est requise par l'article L323-11 du code de l'énergie, et sa procédure prévue par les articles R323-25. Cette liaison aérienne ne fera donc pas l'objet d'un plan de contrôle et de surveillance des ondes électromagnétiques suivant les modalités de l'arrêté ministériel du 23 avril 2012 portant application de l'article 26 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

A noter que le poste électrique de Longchamp 90 000 volts, devenu obsolète, va être reconstruit sur un terrain proche du site actuel (cf. image ci-dessous) nécessitant d'adapter l'arrivée des lignes électriques dans le futur poste. Ainsi pour la liaison 90 000 volts Confolens Longchamp Chez Mesnier, le pylône 131N va être ajouté entre les pylônes 130 et 131 dans l'axe de la ligne actuelle. Ce pylône 131N sera de type aérosouterrain.

Les travaux permettront de fiabiliser l'alimentation en électricité de la consommation du secteur.

Le propriétaire (et exploitant) de la parcelle concernée par l'ajout du pylône a été rencontré par RTE en octobre 2024. Le propriétaire est d'accord avec l'emplacement du pylône et une convention va être signé prochainement.

Le site est situé à RUFFEC (16) entre le poste électrique de la zone de Longchamps actuelle et la N10.

Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à la demande d'approbation du Projet d'Ouvrage de modification de la ligne aérienne 90 000 Volts Confolens- Longchamp- Chez Mesnier entre les supports n°130 et n°131 avec l'ajout d'un pylône aérosouterrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Décide de répondre favorablement à la demande d'approbation du Projet d'Ouvrage de modification de la ligne aérienne 90 000 Volts Confolens- Longchamp- Chez Mesnier entre les supports n°130 et n°131 avec l'ajout d'un pylône aérosouterrain sis zone de Lonchamp, déposée par le Réseau de Transport d'Electricité, dont le siège social est 6 rue Képler 44 240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, pour le projet de renouveler le poste électrique de Longchamp devenu obsolète de la commune de Ruffec.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

03 FEV. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

